

LE TEMPS DES PROVISOIRES



Baraquements place de l'Hôtel-de-Ville

Libéré le 2 septembre 1918 de l'occupant allemand, Noyon découvrit la destruction totale de 807 immeubles sur les 1800 que comptait la ville avant-guerre. Bon nombre d'autres maisons étaient endommagées, de même que les monuments historiques et les services municipaux parmi lesquels figuraient les écoles, l'hôpital, la salle des fêtes, les services des eaux, du gaz et de l'électricité. Face à ce désastre, le retour progressif des Noyonnais ne put se faire que par la création de logements provisoires.

LES CITÉS PROVISOIRES

Face à l'immensité des destructions, l'Etat dépêcha le Service des Travaux de Première Urgence pour déminer les voies, dégager les routes des débris et restaurer des points d'eau. Ces travaux furent menés par des prisonniers de guerre allemands encadrés par des militaires français. Début 1919, les premiers Noyonnais purent regagner la ville mais durent trouver à se loger dans les maisons abandonnées et les caves.

Lors du premier conseil municipal, qui se tint en comité restreint le 31 mars 1919, il fut décidé de reloger provisoirement les habitants dans des baraques en bois dans l'attente de la réalisation des alignements et de la validation du premier document d'urbanisme imposé par la loi Cornudet (14 mars 1919) : le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville.

Puis, face à l'afflux des travailleurs du bâtiment et des habitants cherchant à regagner leurs maisons sinistrées, la municipalité demanda en 1920 au Ministère des Régions Libérées de construire de nouvelles baraques dans tous les endroits disponibles. Bientôt, des groupes de maisons semi-provisoires furent élevées dans les espaces publics : 54 logements sur le Champ des Cosaques, 28 dans le jardin de l'hôpital, 24 rue de Montdidier (chemin d'Orchies) et surtout 98 logements dans le faubourg de Paris.

En 1921, plus de 200 logements furent ainsi mis à la disposition de la population, dans l'attente de la reconstruction des maisons. Une nouvelle vie s'organisa alors en périphérie de Noyon où les

baraquements avaient été installés, créant une nouvelle dynamique économique hors du centre-ville. Grâce à un crédit exceptionnel de 5 millions de francs attribué à la ville par le ministère des Régions Libérées, le cœur de la cité put être reconstruit dès l'hiver 1922.



Cité du Jardin de l'hôpital

LUTTER CONTRE LE PRÉCAIRE

Au 30 juillet 1923, 262 maisons étaient réparées, 499 étaient en cours de réparation, 66 étaient reconstruites et 213 en cours de reconstruction.

C'est alors que la ville négocia avec le Ministère des Régions Libérées, dont l'extinction était proche, pour acheter les cités provisoires établies sur le domaine public. La ville devint propriétaire de ces 205 maisons pour 136 000 Frs, lui permettant ainsi de maintenir des prix de location raisonnables et assurer le logement des habitants. La Société des Logements à Bon Marché fut chargée de la gestion de cet ensemble.

Mais dans le même temps, la municipalité songea à éliminer les provisoires afin d'embellir la ville. Le 24 juillet 1923, le maire Ernest Noël propose à son conseil de dénoncer tous les baux des baraques du cours Druon et des boulevards « si on ne veut pas voir s'éterniser toutes ces installations dont le maintien se justifie de moins en moins ».

Son successeur alla dans le même sens. Si, dans l'intérêt de la « renaissance de la cité après les destructions de la guerre », la municipalité avait été conciliante avec les habitants, il s'agissait désormais d'encourager leur retour des logements en dur. Le 27 décembre 1926, le conseil municipal vota une redevance d'occupation de la voie publique d'1Fr par m² et par mois pour les commerces et industries, et de 0,25 Fr par m² et par mois pour les locaux à usage d'habitation.



Cité du Champ des Cosaques

Au début des années 30, Noyon avait reconstitué la majeure partie de ses constructions détruites pendant la guerre. Mais des « dents creuses » demeuraient, notamment au centre-ville déserté par de nombreux habitants préférant réinvestir leurs dommages de guerre dans les faubourgs de Noyon ou en région parisienne. Les cités provisoires, quant à elles, demeurèrent encore quelques années et trouvèrent de nouveaux prolongements avec les destructions provoquées par la Seconde Guerre mondiale.

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique,
archéologique et scientifique de Noyon
www.societe-historique-noyon.fr